

Pour une cotisation d'un montant de 15€, la carte Rubis permet de voyager gratuitement sur le réseau routier OPTILE région Ile de France et sur le réseau "Sit'bus".

La carte Améthyste est gratuite et permet de voyager à demi-tarif sur les réseaux SNCF-RATP en Ile-de-France.

Ces deux cartes, prises à l'unité ou ensemble, concernent les personnes handicapées et les hommes ou femmes, âgées de 65 ans et plus qui remplissent, au minimum, une des quatre conditions suivantes :

- Personne non assujettie à l'impôt sur le revenu des personnes physiques.
- Personne adulte reconnue handicapée par la MDPH et non assujettie à l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Les veuves de guerre et les anciens combattants peuvent également bénéficier de la carte améthyste, ils doivent cependant s'acquitter d'une cotisation de 15€.



DIRECTION DES TRANSPORTS
 Bureau du Budget et Titres de Transport
 Rue des Saints-Pères
 77000 MEAUX cedex
 Tél. : 01 54 14 12 93

DEMANDE DE CARTE AMETHYSTE GRATUITÉ

permet de voyager gratuitement
 sur les réseaux SNCF-RAIP banlieue en Ile de France
 (anciens combattants et veuves de guerre).

Participation aux frais de dossier : 15 €

- ☐ 1^{re} demande en Seine-et-Marne
☐ Renouvellement de la carte
 expirant le
☐ code commune

Nom Prénoms

Nom de jeune fille

Date de naissance

Adresse complète Commune

Code postal [][][][][] Tél. :

DEMANDEUR

☐ Ancien combattant âgé de plus de 64 ans.
 (voir ci-joint carte "pensionné de guerre" simple ou double sans bouge au double
 sans bouge)

☐ Veuve de guerre titulaire d'une pension en application
 de l'article L.43 du Code des Pensions Militaires d'Invalidité
 et Victimes de Guerre, âgée de 64 ans ou plus.

Cocher la case correspondante à votre situation

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

Pour une première demande :

- 1 photocopie intégrale du livret de famille ou une photocopie recto-verso de la carte d'identité.
- 1 photo d'identité récente (réglementaire 4,5 x 3,5 cm maximum) en précisant au dos le nom de l'intéressé(e).
- Pour les anciens combattants : photocopie de la carte du combattant.
- Pour les veuves de guerre : photocopie du brevet d'inscription.
- 1 attestation sur l'honneur précisant la date d'arrivée en Seine-et-Marne.
- 1 chèque de 15 € libellé à l'ordre du Trésor public.

Pour un renouvellement :

- 1 photo d'identité récente.
- Joindre la photocopie de l'ancienne carte.
- 1 chèque de 15 € libellé à l'ordre du Trésor public.

À le

Cache et signature
 du Maire

Signature du demandeur

formulaire_carte_amethyste_gratuite.pdf**Poids :** 643.18 Ko[Téléchargement](#) [1]



DIRECTION DES TRANSPORTS
Bureau du Budget et Titres de Transport
Rue des Saints-Pères
77100 MELUN cedex
Tél. : 01 60 32 72 46

DEMANDE DE CARTE AMETHYSTE DEMI-TARIF

permet de voyager à demi-tarif
sur les réseaux SNCF-RATP banlieue en Ile-de-France

- ☐ 1^{re} demande en Seine-et-Marne
☐ Renouvellement de la carte
expirant le
☐ code commune

Nom Prénoms
Nom de jeune fille
Date de naissance Tél. :
(mention obligatoire)
Adresse complète Commune
Code postal [][][][][]

DEMANDEUR

- ☐ Personne âgée de plus de 65 ans non assujettie à l'impôt sur le revenu des personnes physiques.
☐ Ancien combattant âgé de 65 ans et plus.
(sans titulaire carte "pensionné de guerre" simple et double barre rouge ou double barre bleue)
☐ Personne adulte reconnue handicapée avec un taux d'invalidité supérieur ou égal à 80 % et non assujettie à l'impôt sur le revenu des personnes physiques.
☐ Veuve de guerre titulaire d'une pension en application de l'article L 43 du Code des Pensions Militaires d'Invalidité et Victimes de Guerre, âgée de 65 ans ou plus.

Cocher la case correspondance à votre situation

PIECES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

Pour une première demande :

- 1 photocopie recto-verso de la carte d'identité ou 1 photocopie du livret de famille ;
- 1 photo d'identité récente (réglementaire 4,5 x 3,5 cm maximum) en précisant au dos le nom de l'intéressé(e) ;
- 1 justificatif de domicile attestant que vous résidez en Seine-et-Marne depuis plus de 3 mois ;
- Pour les personnes âgées : dernier avis d'imposition (précisant que vous êtes non imposable) et justifiant de votre résidence principale depuis + de 3 mois ;
- Pour les adultes handicapés : dernier avis d'imposition (précisant que vous êtes non imposable) + 1 photocopie de la carte d'invalidité (avec un taux minimum de 80 %) OU 1 photocopie de la dernière attestation de paiement de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) versé par la Caisse d'Allocations Familiales ;
- Pour les Anciens combattants : photocopie de la carte du combattant délivrée par l'UNAC ;
- Pour les Veuves de guerre : photocopie du brevet d'inscription.

Pour un renouvellement :

- 1 photo d'identité récente ;
- Joindre la photocopie de l'ancienne carte ;
- Pour les personnes âgées : dernier avis d'imposition (précisant que vous êtes non imposable) et justifiant de votre résidence principale ;
- Pour les adultes handicapés : le nouvel avis d'imposition (précisant que vous êtes non imposable) + 1 photocopie de la carte d'invalidité (avec un taux minimum de 80 %) OU 1 photocopie de la dernière attestation de paiement de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) versé par la Caisse d'Allocations Familiales.

A le

Cachet et signature
du Maire

Signature du demandeur

Le droit d'accès et de rectification (ou du refus) relatif à l'automatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du conseil général de Seine-et-Marne.

19-21 Carte amethyste de 10x15

formulaire_carte_amethyste_demi_tarif.pdf**Poids :** 969.44 Ko[Téléchargement](#) [2]



DIRECTION DES TRANSPORTS
Bureau du Budget et Titres de Transport
Rue des Saints-Pères
77010 MELUN cedex
Tél. : 01 64 24 73 24
Tél. : 01 64 24 73 20

DEMANDE DE CARTE RUBIS

permet de voyager gratuitement sur le réseau routier OPTILE Région Ile-de-France

Participation aux frais de dossier : 15 € (*)

☐ 1^{re} demande en Seine-et-Marne

☐ Renouvellement de la carte
expirant le

☐ code commune

Nom Prénoms

Nom de jeune fille

Date de naissance Tél. :
(mention obligatoire)

Adresse complète Commune

Code postal. [][][][][]

DEMANDEUR

☐ Personne âgée de plus de 65 ans non assujettie à
l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

☐ Ancien combattant âgé de 65 ans et plus.
(voir feuille carté "pensionné de guerre" simple et double barre rouge ou
double barre bleue)

☐ Personne adulte reconnue handicapée avec un taux
d'invalidité supérieur ou égal à 80 % et non assujettie à
l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

☐ Veuve de guerre titulaire d'une pension en application
de l'article L 43 du Code des Pensions Militaires
d'Invalidité et Victimes de Guerre, âgée de 65 ans ou plus.

Cocher la case correspondante à votre situation

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

Pour une première demande :

- 1 photocopie recto-verso de la carte d'identité ou 1 photocopie du livret de famille ;
- 1 photo d'identité récente (réglementaire 4,5 x 3,5 cm maximum) en précisant au dos le nom de l'intéressé(e) ;
- 1 justificatif de domicile attestant que vous résidez en Seine-et-Marne depuis plus de 3 mois ;
- **Pour les personnes âgées** : dernier avis d'imposition (précisant que vous êtes non imposable) et justifiant de votre résidence principale depuis + de 3 mois en Seine-et-Marne ;
- **Pour les adultes handicapés** : dernier avis d'imposition (précisant que vous êtes non imposable) + 1 photocopie de la carte d'invalidité (avec un taux minimum de 80 %) OU 1 photocopie de la dernière attestation de paiement de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) versé par la Caisse d'Allocations Familiales ;
- **Pour les Anciens combattants** : photocopie de la carte du combattant délivrée par l'ONAC ;
- **Pour les Veuves de guerre** : photocopie du brevet d'inscription ;
- 1 chèque ou 1 mandat cash de 15 € libellé à l'ordre du Trésor Public (*).

Pour un renouvellement :

- joindre la photocopie de l'ancienne carte ;
- **Pour les personnes âgées** : le nouvel avis d'imposition (précisant que vous êtes non imposable) ;
- 1 chèque ou 1 mandat cash de 15 € libellé à l'ordre du Trésor Public ;
- **Pour les adultes handicapés** : le nouvel avis d'imposition (précisant que vous êtes non imposable) + 1 photocopie de la carte d'invalidité (avec un taux minimum de 80 %) OU 1 photocopie de la dernière attestation de paiement de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) versé par la Caisse d'Allocations Familiales.

A le

Signature du demandeur

Caract et signature

du Maire

(*) Les demandeurs domiciliés sur le territoire de la communauté de communes de Melun Val-de-Seine sont exemptés de ces frais.
Le coût d'accès et de rectification (et du dédoublement relative à l'informatic, aux fichiers et aux libellés) s'obtient auprès du Conseil général de Seine-et-Marne.

formulaire_carte_rubis.pdf

Poids : 772.07 Ko

[Téléchargement](#) [3]

Depuis le 1er Avril 2013, les cartes Améthyste et Rubis deviennent Navigo Améthyste 4-5. Ce dispositif est financé par le Conseil Général de Seine et Marne afin de faciliter la mobilité des personnes âgées. Le pass est attribué aux personnes domiciliées en Seine et Marne depuis plus de 3 mois (résidence principale) et :

- aux personnes âgées de plus de 65 ans et non assujetti à l'impôt sur le revenu,
- aux adultes (+ de 18 ans) handicapés à 80 % reconnues par la CDAPH ou titulaire de l'allocation et non assujetti à l'impôt sur le revenu,
- aux anciens combattants et veuves de guerre, âgés de plus de 65 ans et sans condition de ressources.

Ce dispositif permet aux bénéficiaires de voyager gratuitement en Ile-de-France sur les réseaux SNCF, RATP et OPTILE : toute la semaine dans les zones 4-5 ainsi que les weekend et jours fériés sur l'ensemble des zones (1 à 5).

Des frais de dossier sont demandés lors de la constitution du dossier ou de son renouvellement : 20€/an. Comment bénéficier du pass navigo Améthyste ? 1) Si vous n'avez pas de pass Navigo, demander le gratuitement en gare en remplissant le formulaire Navigo (délais d'obtention du pass de 3 à 4 semaines) ou en ligne sur le site www.navigo.fr [4] (délais d'obtention 3 à 4 semaines) ou en gares de Melun, Savigny le Temple, Chelles-Gournay ou Val d'Europe (remise immédiate).

2) A réception de votre pass, faites la demande de forfait Améthyste auprès du CCAS 30 avenue des Marguerites. Une participation de 20€ vous sera demandée pour les frais de dossier. Tout renouvellement doit se faire au plus tard un mois avant la fin de validité de votre forfait.

3) Dès réception de votre courrier d'accord du Conseil Général, vous pourrez charger votre pass Navigo en gare. Ce chargement s'effectue une fois par an lors du renouvellement de votre forfait.

4) Une fois votre pass Navigo chargé, passez votre pass aux bornes dans les gares et bus.

Inclure formulaire de demande pass améthyste + liste pièces justificatives + faire lien internet pour accéder à la demande de pass navigo

URL de la source (modifié le 01/12/2021 - 14:50): <https://www.pontault-combault.fr/mairie/se-deplacer/titres-de-transports>

Liens

[1] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/formulaire_carte_amethyste_gratuite.pdf

[2] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/formulaire_carte_amethyste_demi_tarif.pdf

[3] https://www.pontault-combault.fr/sites/default/files/atoms/files/formulaire_carte_rubis.pdf

[4] <http://www.navigo.fr/>



Titres de transports

Publié sur le site Mairie de Pontault-Combault (<https://www.pontault-combault.fr>)
